

AVIS PUBLIC



Saint-Léonard

Montréal



RÉSOLUTION – MODIFICATION AU PPCMOI 2013-01/C03-12

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), la résolution numéro CA18 13 0141 modifiant une disposition de la résolution numéro CA13 13 0184 adoptée le 3 juin 2013 afin de prolonger le délai pour débuter les travaux pour le projet particulier PPCMOI 2013-01/C03-12 visant la construction d'un bâtiment de huit (8) étages sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé au 5200, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 279 du cadastre du Québec.

Cette résolution entre en vigueur le 15 mai 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 mai 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard*